



OFEN, CH-3003 Berne

## Aux entreprises électriques

Votre référence :  
Notre référence :  
Dossier traité par :  
**Berne, 12.03.2012**

### **Marquage de l'électricité: «courant au bénéfice de mesures d'encouragement»**

Madame,  
Monsieur,

La rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC) est opérationnelle depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009. En Suisse, tous les consommateurs d'électricité ont contribué, par le paiement du supplément RPC (actuellement de 0.45 ct./kWh), aux mesures d'encouragement de la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables dans le cadre de la RPC.

L'ordonnance sur l'énergie (OEne) définit le marquage de l'électricité dans l'Appendice 4. A partir de 2009, la ligne «Courant au bénéfice de mesures d'encouragement» doit être ajoutée au marquage de l'électricité.

En 2011, **721'835'473 kWh** ont été produits dans le cadre de la RPC, soit une **proportion de «courant au bénéfice de mesures d'encouragement» de 1.3%**.

Pour l'année 2011, la ligne ci-dessous (accompagnée de la note de bas de page correspondante) doit être indiquée dans le marquage de l'électricité par toutes les entreprises soumises à l'obligation de marquage de l'électricité en Suisse:

	Total	En Suisse
<b>Courant au bénéfice de mesures d'encouragement<sup>1</sup></b>	<b>1.3%</b>	<b>1.3%</b>

<sup>1</sup>**Courant au bénéfice de mesures d'encouragement: 51,1% d'énergie hydraulique, 4,7% d'énergie solaire, 6,2% d'énergie éolienne, 38,0% de biomasse et de déchets issus de la biomasse, 0% de géothermie**

L'illustration de l'annexe 1 donne un **exemple** de présentation du marquage de l'électricité.



La rubrique «Agents énergétiques non vérifiables» peut être diminuée du pourcentage de la valeur de «courant au bénéfice de mesures d'encouragement».

Vous trouverez des informations complémentaires sur le marquage de l'électricité sur le site Internet de l'Office fédéral de l'énergie ([www.bfe.admin.ch](http://www.bfe.admin.ch) – Thèmes – Approvisionnement en électricité – Marquage de l'électricité).

Pour toutes questions éventuelles, veuillez utiliser l'adresse e-mail suivante: [info@swissgrid.ch](mailto:info@swissgrid.ch)

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Office fédéral de l'énergie OFEN

*sig. D. Büchel*

Daniel Büchel  
Chef de la division Efficacité énergétique et énergies renouvelables

Figure 1: Exemple d'un tableau de marquage de l'électricité (complété par un graphique).

